

Assemblée Générale 25 mars 2011 – Le Mans

RAPPORT MORAL

Vous êtes nombreux à être fidèles à ce rendez-vous des journées annuelles de la Fédération de l'Entraide Protestante. Je vous en remercie.

Je vais commencer ce rapport moral par les mouvements dans le conseil d'administration. Et il y en a eu trois cette année, bien que nous ne soyons pas dans une année électorale. C'est le 20 novembre que nous apprenions le décès de Monique Bouchon à l'issue d'une longue maladie contre laquelle elle luttait depuis plusieurs mois. Nous nous souviendrons de toute la fraîcheur qu'elle a apportée tant dans les réunions du bureau que celles du Conseil d'Administration.

Deux démissions survenues également en 2010, Alain Lizzit pour des raisons familiales (élu en 2007 au sein du collège régional Sud-Ouest). Son mandat va jusqu'en 2013 et le Conseil d'Administration a décidé le 10 décembre de coopter l'admission au Conseil d'Administration de Renée Lagelouze-Touzaa. Renée Lagelouze-Touzaa, est invitée permanente au CA depuis avril 2010, en qualité de présidente du comité régional Sud-Ouest. Il est donc proposé à l'Assemblée Générale de ratifier cette nomination. Alain Raoul a été élu en 2007 et fait partie du collège national. Il a fait valoir ses droits à la retraite de la Fondation de l'Armée du salut et a donc démissionné du conseil.

Au comité d'honneur de notre Fédération, nous avons eu le privilège d'accueillir Monsieur Pierre Joxe.

Je vais poursuivre par les mouvements dans l'équipe salariée de la FEP. Olivier Brès a commencé une vie de retraité, que nous pouvons imaginer active ! Nous avons pu chacun apprécier son énergie communicative, l'enthousiasme contagieux, la parole forte, militante. Il a beaucoup apporté à notre Fédération pendant ces quatre années de travail intense qui ont assurément beaucoup contribué au rayonnement de la FEP.

C'est Jean Fontanieu qui a pris sa succession à la fin 2010, vous aurez l'occasion de faire sa connaissance pendant ces journées, pour ceux qui ne l'ont pas encore rencontré, parce qu'il s'est déjà beaucoup déplacé pour voir les adhérents et découvrir la richesse de notre réseau. Le conseil d'administration, le bureau en particulier, ont consacré beaucoup de temps en 2010 à ce recrutement, difficile comme prévu, vu la complexité du poste, la nécessité d'un enracinement fort dans les convictions du protestantisme et dans le milieu associatif. La recherche a été plus longue que prévu mais Olivier Brès a accepté de faire une prolongation de quelques mois, ce qui nous a permis de faire un choix unanime.

Dans les régions, il y a eu également de nombreux changements : Philippe Verseils est parti en Haïti, pour une mission du DEFAP auprès de l'Eglise protestante de ce pays en reconstruction. Nicolas Deschamps le remplace actuellement dans la région Arc Méditerranéen. Johannes Kuhfus est parti pour prendre d'autres fonctions et a été

remplacé par Hedwige Block pour la région Ouest. Damaris Hégé a été nommée dans la région Est. Je leur souhaite la bienvenue.

Enfin, pour terminer ce panorama des mouvements, de nouveaux adhérents ont rejoint la Fédération en 2010, ce qui réjouit toujours le conseil d'administration et montre la vitalité des œuvres protestantes. Ils vous seront présentés après la pause de cette assemblée générale.

Dans une deuxième partie de ce rapport moral, je vais tenter, par petites touches, de retracer les prises de positions de cette année 2010. Notre fédération a été amenée à prendre, seule ou avec d'autres mouvements, des positions fortes sur les questions d'actualité. Je vais les rappeler brièvement :

Début 2010, il y a eu une forte mobilisation des institutions chrétiennes, dont la Cimade et la FEP, autour du **projet de loi sur l'immigration**. Il est en train de passer au Parlement au moment où j'écris ces lignes. Projet de loi qui vise à restreindre les possibilités d'accéder au territoire, qui durcit les conditions pour les demandes d'asile, qui limite le droit de vivre en famille, limite l'accès aux soins, qui rend de plus en plus difficile, voire répréhensible, l'action de ceux qui aident ces étrangers, ce que l'on a appelé « délit de solidarité ».

Est-ce que vous me permettez de rappeler le Lévitique : « *vous traiterez l'étranger en séjour parmi vous comme un indigène du milieu de vous ; vous l'aimerez comme vous-mêmes* »¹. Et le « vous », ce pluriel, montre bien qu'il s'agit d'une question collective, d'une règle de vie en société. C'est un pluriel « positif » à la différence des commandements du décalogue, un singulier négatif qui renvoie chacun à sa responsabilité individuelle : « *tu ne tueras point* ».

Or nous avons assisté en 2010, au-delà de la fâcheuse mise en concurrence de l'action de la Cimade dans les centres de rétention, à un durcissement des conditions d'accueil des étrangers, à la prolongation de leur enfermement physique mais aussi administratif, à la poursuite du ballet des reconduites à la frontière. Au XIX^{ème} siècle, on a enfermé ceux que l'on qualifiait de fous, aujourd'hui on enferme les étrangers, comme s'ils étaient devenus dangereux ou indésirables.

Le **projet de réforme de l'Aide Médicale d'Etat (AME)** revient à durcir les conditions d'accès aux soins avec l'instauration d'un droit d'entrée, la mise en place d'un agrément préalable par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (CPAM) et la réduction du « panier de soins ». C'est un dispositif, été créé en 1893 sous le nom d'aide médicale gratuite, qui permet aux plus pauvres d'accéder au système de santé. Depuis la création de la Couverture maladie universelle (CMU) en 1999, il a aujourd'hui encore une réelle utilité pour les étrangers sans ressources. La FEP a demandé aux Sénateurs de voter la suppression de ces mesures.

Nous avons assisté cet été à l'amalgame qui a été fait entre les gens du voyage et la délinquance, nous avons vu les errances du débat sur l'identité nationale. Plus récemment, l'Assemblée Nationale vient d'adopter une disposition qui supprime le droit de séjour pour soins. Ce dernier concerne 28 000 étrangers !

Ce ne sont malheureusement que quelques exemples qui révèlent la tendance actuelle. Face à toutes ces questions, le conseil d'administration a décidé de donner le statut de commission mettre au groupe de travail « accueil de l'étranger ». Il faut que notre secteur militant se donne la possibilité d'être encore plus réactif afin d'élaborer des réflexions et des propositions dans le domaine de l'immigration et de l'asile. D'autant que la prochaine campagne présidentielle va surement exacerber le débat, avec son cortège de simplifications démagogiques, de banalisation, d'instrumentalisation...

Autre sujet d'actualité : **la dépendance**. Alors que les valeurs de l'Evangile nous appellent résolument vers la solidarité intergénérationnelle, vers un financement solidaire à l'image de celui des autres risques, les projets du gouvernement iraient aujourd'hui plutôt vers une assurance individuelle.

La Fédération Protestante de France et la Fédération de l'Entraide Protestante ont remis le 7 mars dernier à Madame la ministre Roselyne Bachelot une position commune qui, à la lumière des fondements de l'éthique protestante : liberté, responsabilité, solidarité, rappelle que ce qui donne de la valeur à la personne humaine ce n'est ni sa force ni sa faiblesse, c'est qu'elle est aimée de Dieu. Les personnes âgées ou handicapées ne sont pas donc pas une charge pour la société, elles l'enrichissent par le rappel vivant et permanent que la vocation de l'homme ne saurait se réduire à sa dimension utilitaire. Cela va à l'encontre d'un discours selon lequel les personnes âgées deviennent un poids insupportable pour les jeunes générations. Souvenons-nous d'Eliséeⁱⁱ lorsqu'il monte à Béthel et que des jeunes se moquent de lui : *Monte, chauve ! Monte, chauve !* Vous connaissez la suite...

La FPF et la FEP ont demandé à Madame la Ministre :

1. que soient donnés les moyens d'une véritable politique de prévention de la perte d'autonomie,
2. que soit favorisée la solidarité intergénérationnelle en développant fortement l'aide aux aidants,
3. que soit encouragé le bénévolat sous toutes ses formes,
4. que l'action des associations œuvrant dans le champ de la solidarité avec les personnes âgées ou handicapées soient soutenues,
5. que soit assuré un financement solidaire et collectif qui couvre un socle commun minimum.

Et je pense aussi à cette promesse d'Esaië : « *jusqu'à votre vieillesse je serai le même, jusqu'à votre vieillesse je vous soutiendrai ; je l'ai fait, et je veux encore vous porter, vous soutenir et vous sauver.* »ⁱⁱⁱ

L'action des adhérents de la Fédération est par essence généreuse, inconditionnelle, altruiste. Pour autant, elle doit aujourd'hui se déployer dans le contexte d'une réglementation de plus en plus restrictive, de plus en plus contraignante, avec des moyens financiers en diminution. C'est un défi pour chacune et chacun d'entre nous.

L'année passée, j'ai évoqué les risques de la nouvelle logique d'appel d'offre ou d'appel à projet. Peut-être qu'au moment de la mise en place des ARS, certains espéraient que ce n'était qu'une menace lointaine ! Aujourd'hui, c'est la réalité, avec en plus une contrainte économique que le secteur médico-social n'a encore jamais connue. La question des **coopérations** devient donc d'une actualité brûlante. Pas seulement avec la mise en place des Agences Régionales de Santé ! D'ailleurs nous avons pu vérifier que le discours des autorités est parfois différent de la position officielle du Ministère, qui affirme qu'il n'y aura pas d'obligation, et les injonctions bien réelles de ses relais en région. La question n'est pas tant de savoir si nous sommes sous le coup d'une injonction des autorités que de savoir si nous voulons nous inscrire activement et positivement dans cette évolution historique, qui est aussi une tendance lourde. La coopération n'est pas – à l'évidence – un but en soi. En revanche, le fait de vouloir rester acteur de son projet associatif, de conserver la maîtrise de son avenir, de son développement est fondamental. La fragilité de certaines associations, survenue parfois pour des raisons économiques, parfois à cause de la taille de l'établissement, parfois du fait de l'essoufflement de l'engagement associatif, invite à se poser cette question dans un nouveau périmètre. Je le répète à chaque assemblée générale, au risque de lasser certains, les inévitables résistances au changement ne sont que peu de choses au regard du risque de voir un jour périr l'ensemble de l'œuvre.

L'année dernière, je vous ai présenté le programme Cooperact. Il s'est poursuivi et il y a eu en 2010 un réel et riche travail de recherche et de méthode sur les coopérations. La FEP est pionnière quant à la méthode. Elle a noué des partenariats avec d'autres réseaux fédératifs. Elle a bénéficié d'un financement spécifique du la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (CNSA) et a constitué un réseau d'experts pour concevoir un outil concret d'aide aux adhérents. Un colloque de synthèse s'est tenu le 14 mars 2011 à la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) et a permis de valider la pertinence

de la démarche. Nous avons aujourd'hui des outils pour aider ceux qui le souhaitent. Formasev, en la personne de Jérôme Aubert, est là, avec les secrétaires régionaux, pour vous accompagner.

Le renouvellement des générations a amené la Fédération à poursuivre **l'action auprès des jeunes** sous une forme un peu différente du programme « jeunesse et entraide » dont le bilan nous a été présenté en 2009.

Grâce à un financement spécifique de l'Eglise Réformée de France, la FEP poursuit le travail de lien entre les jeunes des Eglises et ses adhérents. Frédéric Benoît a été recruté pour cette mission, notamment pour la mise en place du service civique, dans le cadre de ce que nous avons appelé une « plateforme engagement jeune » en collaboration avec VISA.

Sur le plan financier, Alain Sallery, trésorier, vous dira que les comptes de la Fédération sont à l'équilibre. C'est heureux, mais nous sommes à la charnière entre deux conventions avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) qui assure une part importante du financement de la FEP. La convention qui se termine a duré quatre ans (2007 – 2010). L'évaluation de cette convention a été réalisée ces derniers mois par Monsieur Tachon, qui nous présentera tout à l'heure, après la pause, les conclusions de ses travaux et les perspectives qui pourront alimenter la prochaine convention. Monsieur Tachon s'est rendu dans toutes les régions, il a écouté les adhérents, les membres des comités régionaux, les salariés de la FEP et le bureau du conseil d'administration. Il a des propositions, des pistes de réflexion. C'est pourquoi le conseil a souhaité qu'il y ait un moment de vrai débat avec vous aujourd'hui, afin que nous puissions ensemble parler des orientations à venir de la Fédération, parce qu'elle se veut au service de ses adhérents, dans leur diversité, dans la multiplicité de leurs engagements, pour les aider à se développer. Et malgré la raréfaction des crédits publics, nous espérons par la pertinence des projets, que cette convention sera renouvelée à son niveau actuel.

Je vais conclure sur **la vie associative** : les associations sont plus que jamais fragilisées en 2011, par les conséquences de la crise, par un train de réforme accéléré, par la révision générale des politiques publiques, par les problèmes aigus de financement. Tout cela rend la situation du monde associatif particulièrement critique. Ce contexte est notamment préjudiciable pour un bon nombre de petites structures qui risquent de perdre ainsi leurs ressources, alors même que leur rôle d'accompagnement et de soutien est plus que jamais essentiel.

La FEP bâtit une solidarité sur le sens de l'action. La FEP se construit autour d'un appel, un appel à servir celles de nos sœurs et ceux de nos frères en humanité dont la détresse nous interpelle.

Alors il ne faut pas se laisser entraîner par la morosité ambiante, par le discours technocratique aseptisé, par l'appauvrissement du contenu, par la perte de sens. Il faut résister : nous avons trois jours de rencontre pour échanger sur cette question : Résister à quoi, pour quoi ? J'ai envie de dire : il faut résister, il faut ré-exister.

Sachons alors redonner de l'espérance, de la confiance dans la fermeté de nos convictions, de l'espoir dans l'utilité d'un projet commun qui permette à chacun de trouver sa place.

Et je vous souhaite d'en profiter pleinement dans le lien fraternel qui nous rassemble.

Georges Dugleux
Président

ⁱ Lévitique 19 : 34

ⁱⁱ Second livre des Rois 2 : 23-24

ⁱⁱⁱ Esaïe 46:4